

Et, on ne badine pas en France avec ces choses-là, comme on peut s'en convaincre par le court rapport judiciaire que voici, emprunté au *Petit Journal*:

Un incident, assez rare d'ailleurs mais qui mérite d'être signalé, s'est produit devant la police correctionnelle du Havre. Un nommé Lecomte, appelé comme témoin dans une affaire de vol, a refusé catégoriquement de prêter serment devant le Christ.

Le président, M. Deuxé, lui ayant fait remarquer que le serment n'avait rien de religieux, il s'est écrié : " Décrochez le Christ, et je préterai serment."

Le tribunal s'est aussitôt retiré pour délibérer. Il est rentré dans la salle quelques minutes après et a invité Lecomte à revenir sur ses paroles. Il s'y est refusé.

Le tribunal l'a condamné sur le champ à 50 francs d'amende et a refusé son témoignage.

Nous profiterons de l'occasion pour rappeler que le Canada est le seul pays au monde où l'affirmation pure et simple soit permise aux agnostiques.

La loi qui a décidé ce point a été promulguée par Sir John Thompson, un catholique.

Après tout, ces Français-là ne sont pas si athées que cela !

VERITAS

## UN AUTRE

Cet article pourrait avoir deux titres, l'un en latin, l'autre en anglais.

Pour ne pas effaroucher le public, je ne les mettrai qu'en sous-titre, mais je les donnerai tout de même, j'y tiens :

MONACUS MONACO LUPUS.

EVERY DOG HAS HIS OWN DAY.

On se rappelle l'affaire Guyhot, n'est-ce pas ?

Tranquillisez-vous, je n'y veux pas revenir.

Le *Canada-Revue* a-t-il été assez insulté,

vilipendé, honni pour avoir dénoncé la scandaleuse conduite d'un satyre ensouillé dont notre clergé a dû purger le diocèse.

Nous ne répéterons pas ici tout ce qui s'est dit pour expliquer que nous aurions dû nous taire, qu'il y a des hontes qu'il faut cacher, qu'on ne doit pas dénoncer un prêtre, que c'est une mauvaise action, un crime !

Je m'occupais alors de l'affaire, et, à part moi, je me disais : mes bons calotins qui fontes les hypocrites, je vous repincerai un jour.

Ça se joue à deux ce jeu là et vous vous ferez prendre ; ça n'a pas raté.

Je l'ai ma revanche.

Le jour du chien est venu.

La mort de Mgr d'Hulst a laissé vacant le siège de Brest à la Chambre Française, siège illustré par ce grand patriote que fut Mgr Freppel.

Le trône et l'autel ont l'habitude de s'entendre pour choisir un titulaire à ce mandat ; les royalistes et les cléricaux imposent aux braves bretons un homme choisi à Rome ou à Bruxelles, par le Pape ou par Philippe II, la gamelle, et les bons Bretois sont obligés d'avaler cela.

Cette fois-ci les catholiques de Brest ont changé d'idée et se sont dit qu'ils allaient choisir un représentant du clergé, mais qu'il ne serait pas royaliste et ils ont mis sur les rangs l'abbé Gayraud qui a été élu malgré Cassagnac, Veuillot, Roussel, Beaudry d'Asson, de Mun et toute la clique.

Mais, c'est dans cette lutte-là qu'on l'a vu le *monacus monaco lupus*.

L'abbé Gayraud est un ancien dominicain entré dans le clergé séculier ; il paraît qu'il existait un petit cadavre relatif à sa sortie de l'ordre, certaine histoire de cousine à laquelle des lettres compromet-